

# SG ERS Amundi Actions France ISR - M1

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/03/2024

ACTION ■

Article 8 ■

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **47,07 (EUR)**

Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**

Code ISIN : **QS0003044409**

Actif géré : **41,57 (millions EUR)**

Devise de référence du compartiment : **EUR**

Devise de référence de la classe : **EUR**

Indice de référence : **100% CAC ALL TRADABLE**

Nom du fonds maître : **AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT**

## Objectif d'investissement

SG ERS AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR investit principalement dans des entreprises françaises offrant un potentiel d'appréciation issu de leur profil de croissance et/ou de leur valorisation attractive.

Un dialogue actionnarial est engagé avec ces sociétés afin de les encourager à améliorer leurs pratiques ESG.

La stratégie d'engagement mise en œuvre par le fonds est basée sur 3 piliers : un dialogue actionnarial facilité par une proximité géographique qui facilite les échanges, un actionnariat moyen/long-terme, et une intégration de l'engagement au sein même du processus de sélection de valeurs. La stratégie du fonds relaie les thèmes d'engagement prioritaires d'Amundi. L'objectif d'investissement est de surperformer l'indice de référence, le CAC All Tradable, par une gestion active de convictions, basée sur une approche combinée d'analyses fondamentale d'une part et extra-financière qui s'appuie sur une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) d'autre part. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour cibler les pratiques ESG à améliorer.

L'approche extra-financière du fonds, promouvant le dialogue, combine donc plusieurs approches : exclusion normative et sectorielle, « Best-in-Class », « amélioration de note » et d'engagement afin d'encourager les sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG.

Cette gestion socialement responsable vise ainsi à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



A : A compter du 26 février 2024, le FCPE change de fonds maître

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
29/12/2023	29/02/2024	29/12/2023	31/03/2023	31/03/2021	29/03/2019	31/03/2014	
<b>Portefeuille</b>	7,14%	3,27%	7,14%	14,36%	39,08%	61,59%	115,89%
<b>Indice</b>	8,29%	3,66%	8,29%	14,83%	42,85%	69,49%	129,46%
<b>Ecart</b>	-1,15%	-0,40%	-1,15%	-0,47%	-3,77%	-7,90%	-13,57%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
<b>Portefeuille</b>	18,63%	-6,88%	28,36%	-4,99%	26,85%	-11,73%	12,25%	5,86%	13,45%	2,54%
<b>Indice</b>	18,24%	-6,53%	30,57%	-5,08%	29,68%	-9,70%	12,75%	6,67%	11,84%	1,69%
<b>Ecart</b>	0,39%	-0,35%	-2,22%	0,09%	-2,83%	-2,03%	-0,50%	-0,80%	1,61%	0,86%

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

### Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	10,02%	14,94%	20,68%	18,75%
<b>Volatilité de l'indice</b>	10,92%	15,70%	21,87%	19,50%
<b>Tracking Error ex-post</b>	3,33%	2,29%	3,04%	2,44%
<b>Ratio d'information</b>	-0,09	-0,45	-0,36	-0,27
<b>Ratio de sharpe</b>	1,27	0,73	0,46	0,42
<b>Beta</b>	0,87	0,94	0,94	0,96

## ACTION ■

**Commentaire de gestion****Stratégie d'engagement**

En matière d'environnement, en parallèle des publications sur l'évolution des émissions de carbone en France (qui ont montré en 2023 un recul de 4.8% par rapport à 2022), la thématique de l'économie circulaire continue de prendre de l'ampleur. Les dernières réflexions se penchent sur le monde du textile avec des velléités de basculer de la « fast fashion » vers une mode durable et accessible à tous.

Avec une vingtaine de rencontres en direct, le mois de mars a été très actif en matière de discussions avec les sociétés françaises en vue de les inciter à améliorer leurs pratiques ESG. Les réunions ont concerné tout autant la revue des résolutions qui devraient être proposées aux votes lors des assemblées générales à venir, que les points d'étapes sur l'évolution des politiques sociales et environnementales. A chaque entreprise ses spécificités avec des problématiques plus ou moins matérielles, mais qui doivent être clairement identifiées et adressées en amont de la réglementation CSRD qui sera effective à partir de 2025.

Côté gouvernance, la question de la rémunération du dirigeant qui doit être socialement acceptable et tout au moins alignée avec les évolutions salariales à l'intérieur de l'entreprise, a été régulièrement pointée du doigt. A l'inverse, la question de du cumul de mandats au sein de conseils d'administration semble de moins en moins poser problème. En revanche, le risque de réunification des fonctions de président et de directeur général (après une dissociation saluée comme un gage de meilleure gouvernance, mais qui ne serait que temporaire) refait surface, comme chez Saint Gobain ou encore Vinci.

Au sein des sociétés informatiques comme Capgemini ou Sopra Steria, ce sont les pratiques sociales (évolution du taux d'attrition, formation continue des salariés, enquête interne de satisfaction, etc) qui sont particulièrement scrutées. Alors que la discussion porte plus sur les problématiques environnementales et notamment la transition énergétique et l'économie circulaire, dans les discussions avec les groupes industriels comme ArcelorMittal, Alstom ou encore Spie.

**Contexte de marché**

En mars, le marché a poursuivi sa progression à marche forcée entamée depuis octobre dernier (en excluant une simple pause en janvier). Les moteurs de cette tendance ne changent pas : des indicateurs macro-économiques qui s'avèrent plus résilients qu'anticipé donc un atterrissage de l'économie plus en douceur qu'escompté, et une inflation qui décline laissant entrevoir des baisses de taux par les banques centrales à partir de la fin du deuxième trimestre. Tout cela dans un environnement géopolitique qui ne s'améliore pas et dans un contexte électoral incertain.

Le rebond a été principalement profitable aux secteurs à faible valorisation (distribution, banques, immobilier, énergie, etc) qui ont surperformé les valeurs technologiques ou du secteur luxe.

**Performances du portefeuille**

Le portefeuille a légèrement sous performé son indice de référence, le CAC All tradable. Les bonnes performances de titres comme le constructeur automobile Renault ou Thalès dans l'aérospatial et défense n'ont pas suffi à compenser notamment le recul de Kering (avertissement sur résultats en amont du premier trimestre avec un recul des ventes de l'ordre de 20% pour Gucci, la principale marque à redresser) ou la bonne performance de TotalEnergies (accélération à la hausse des cours du baril).

**Mouvements de portefeuille**

Plusieurs mouvements ont été exécutés sur le mois dont la cession notamment des position suivantes : Orange (pas de catalyseur après la conclusion de la fusion en Espagne), Sodexo (moins confiance dans l'atteinte des objectifs et recentrage sur l'entreprise de paiements Pluxee post-scission), ArcelorMittal (incertitude sur l'utilisation du cash après l'entrée dans le capital de Vallourec ; et toujours des exigences environnementales à remplir), Worldline (perte de confiance dans la dynamique de croissance à venir), ou encore Soitec (déceptions sur le momentum avec une reprise du marché des smartphones sans cesse reportée).

Ces sorties ont été compensées par l'entrée en portefeuille de Société Générale (faible valorisation et exécution du plan par le nouveau management) et par le renforcement en STMICROELECTRONICS (résilience d'une marge élevée et bon positionnement dans les semi-conducteurs), Sanofi (réorganisation de la R&D et profil défensif), Vinci (solidité des concessions) ou encore Edenred (solides marges sur des marchés sous-jacents en croissance).

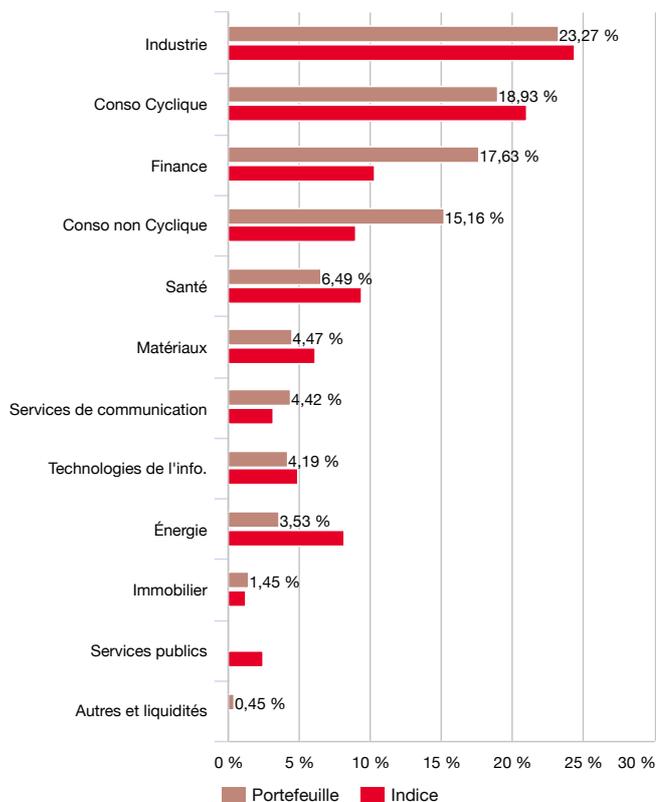
**Perspectives**

A l'approche de la saison de publications des résultats du premier trimestre, la prudence reste de mise, même si les attentes sont peu élevées (des marchés finaux atones, un attentisme des entreprises et des effets de base comparables exigeants) avec des espoirs reportés essentiellement sur le deuxième semestre. Le report progressif de la baisse des taux par les banques centrales sur fond de données macro-économiques résilientes continue de donner le ton. Le positionnement du portefeuille reflète un équilibre entre valeurs de croissance et de qualité, normalement plus résilientes, et valeurs plus cycliques et faiblement valorisées. Renforçant les convictions financières, l'analyse extra-financière et surtout le processus d'engagement avec les sociétés françaises restent au cœur de la construction du portefeuille, conduisant ce dernier à surpasser le score ESG des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et à afficher des émissions carbone inférieures à celles de cet indice.

ACTION ■

## Composition du portefeuille (Source : Amundi)

### Répartition sectorielle (Source : Amundi) \*



\* Hors prise en compte des produits dérivés.

### Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

Émetteur	Portefeuille (%)
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	9,00%
L OREAL SA	7,01%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6,63%
SANOFI SA	6,49%
AIRBUS SE	6,41%
BNP PARIBAS SA	4,79%
DANONE SA	4,32%
AXA SA	4,27%
VINCI SA	4,01%
PERNOD RICARD SA	3,83%
<b>Total</b>	<b>56,76%</b>

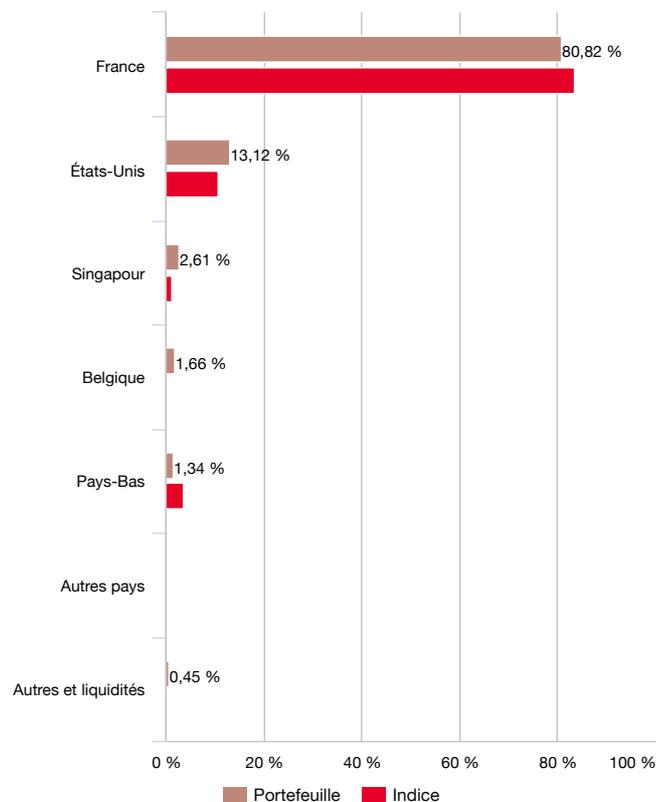
Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

### Principales surpondérations (% d'actif, source : Amundi)

Émetteur	Portefeuille (%)	Indice (%)	Ecart (P - I) (%)
DANONE SA	4,32%	1,84%	2,48%
RENAULT SA	2,87%	0,46%	2,40%
PERNOD RICARD SA	3,83%	1,46%	2,37%
THALES SA	3,08%	0,79%	2,29%
WENDEL SE	2,24%	0,13%	2,11%
EDENRED SE	2,59%	0,59%	2,00%
PUBLICIS GROUPE SA	3,07%	1,10%	1,97%
L OREAL SA	7,01%	5,05%	1,96%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	2,02%	0,23%	1,78%
SYENSCO SA	1,66%	-	1,66%
<b>Total</b>	<b>32,70%</b>	<b>11,65%</b>	<b>21,04%</b>

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

### Répartition géographique (Source : Amundi) \*



\* Hors prise en compte des produits dérivés.

### Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille 30

### Principales sous-pondérations (% d'actif, source : Amundi)

Émetteur	Portefeuille (%)	Indice (%)	Ecart (P - I) (%)
TOTALENERGIES SE	-	7,56%	-7,56%
SAFRAN SA	-	3,64%	-3,64%
ESSILORLUXOTTICA SA	-	3,18%	-3,18%
STELLANTIS NV	-	2,98%	-2,98%
AIR LIQUIDE SA	2,82%	4,82%	-2,00%
CAPGEMINI SE	-	1,68%	-1,68%
CIE DE SAINT-GOBAIN SA	-	1,59%	-1,59%
ENGIE SA	-	1,35%	-1,35%
DASSAULT SYSTEMES SE	-	1,31%	-1,31%
LEGRAND SA	-	1,25%	-1,25%
<b>Total</b>	<b>2,82%</b>	<b>29,34%</b>	<b>-26,53%</b>

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

## ACTION ■

### Lexique ESG

#### Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

#### Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

### ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



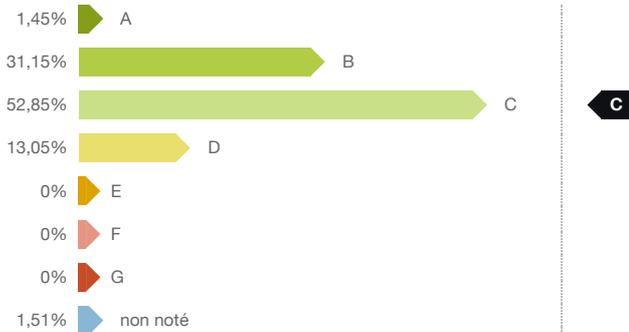
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G<sup>1</sup>
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille<sup>2</sup>

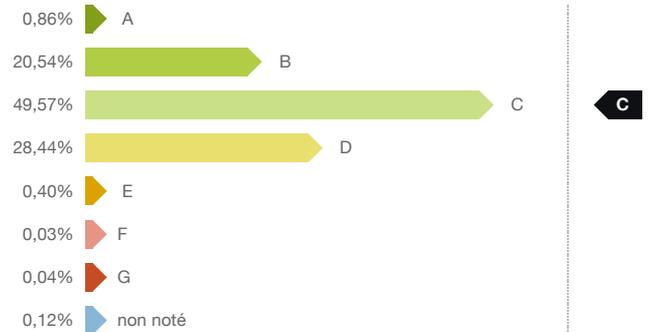
### NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

#### Du portefeuille<sup>2</sup>



#### De l'univers de référence<sup>3</sup>



### Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	C
Gouvernance	C
Note Globale	C

### Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup> (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	30
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	98,49%

<sup>1</sup> En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

<sup>2</sup> Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

<sup>3</sup> L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

## ACTION ■

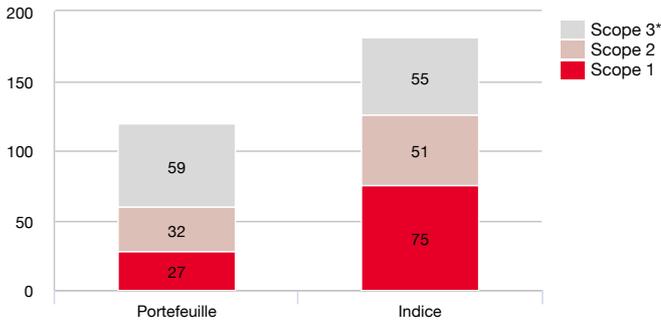
### Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

#### Environnement<sup>1</sup>

##### Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO<sub>2</sub> / M€ (portefeuille/indice) : 119 / 182

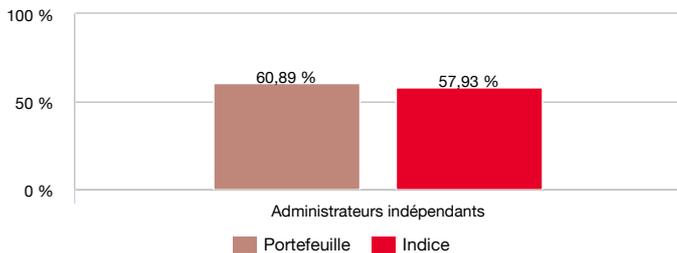


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).  
\* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 97,29% 99,73%

#### Gouvernance<sup>4</sup>

##### Indépendance du Conseil d'Administration



Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 96,66% 99,72%

#### Sources et définitions

**1. Indicateur Environnement / indicateur climat.** Intensité en émissions carbone (en tCO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO<sub>2</sub>.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

**2. Pourcentage de femmes managers.** Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres/nombre total de cadres\*100. Fournisseur de données : Refinitiv.

**3. Indicateur Respect des Droits Humains.** Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

**4. Indépendance du Conseil d'Administration.** Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

#### Social<sup>2</sup>

##### Mixité des Managers

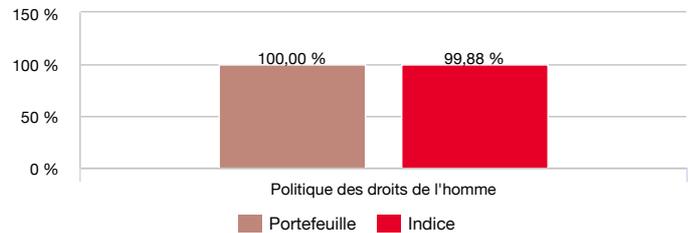


Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 91,20% 98,28%

#### Respect des droits Humains<sup>3</sup>

##### Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (portefeuille/indice) : 96,66% 99,72%

ACTION ■

**Caractéristiques principales (Source : Amundi)**

Forme juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Société Générale Gestion
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management
Dépositaire	SGSS - Paris
Date de création de la classe	16/11/2010
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion directs annuels maximum	0,50% TTC
Commission de surperformance	Non
Frais courants	1,81% ( Estimés ) - 26/02/2024
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification AMF	FCPE Actions de pays zone EURO
Code AMF	990000105469
Nom du fonds maître	AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT

**Avertissement**

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Société Générale Gestion. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.